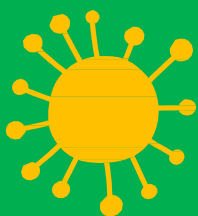


# CRISE COVID-19 FONDS D'URGENCE

Présentation synthétique



La Région Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires et les Communautés de Communes se mobilisent pour soutenir les petites entreprises et les associations du territoire impactées par le Covid-19.

Version n°1 du 30/04/2020

## AIDES ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES



Fonds de prêts de solidarité et de proximité de la Région, Banque des Territoires, Communauté de Communes		Fonds d'aide d'urgence de la Région	Fonds de solidarité de l'État complété par la Région	
Nature de l'aide	Prêts à taux 0% de 5000€ à 15000€ maximum Versement en seule fois Remboursable sur une durée maximum de 4 ans (avec possibilité d'un différé d'un an)	>Entreprises de 5 à 50 salariés : subvention de 10 K€ à 100K€ >Entreprises de 50 à 250 salariés : prêt à taux 0% de 100 K€ à 500 K€	Aide de l'État de 1500€	Aide complémentaire de 2000€ à 5000€
Activités éligibles	Entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat, des services de proximité dont celles relevant d'une activité métiers d'art telle que définie dans l'arrêté du 24 décembre 2015 et entreprises ayant un savoir-faire d'excellence reconnu (labels EPV, OFG, IGIA). Ce dispositif n'est pas ouvert aux professions libérales, aux professions médicales et aux activités exercées à titre secondaire. Les bénéficiaires devront être à jour de leurs déclarations et paiements des charges sociales et fiscales au 29/02/2020 (tenant compte des reports exceptionnels accordés par l'Etat dans le cadre de la crise Covid-19).	Agriculture, sylviculture et pêche, industrie manufacturière, construction, commerce de gros, transport et entreposage, hébergement et restauration, activités scientifiques et techniques, enseignement	Toutes : sociétés, indépendants, associations, artistes, auteurs, micro-entreprises... y compris les entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.	
Salariés	inférieur ou égal à 10 salariés.	De 5 à 250 salariés	≤ à 10 salariés	Au moins 1 salarié en CDD ou CDI
Chiffre d'affaires	Pas de plafond	Pas de plafond	CA annuel inférieur à 1 M€	
Autres conditions	- Siège social ou établissement principal localisé sur les Communautés de Communes - Prêt à taux zéro, sous régime temporaire crise Covid-19, dispensant d'une prise de sûreté (sans garantie) - Le besoin à financer est constitué par le besoin de trésorerie à très court terme dû à la crise Covid-19. - La plateforme de dépôt des demandes de prêts TPE est opérationnelle à l'adresse : <a href="http://www.fondstpenouvelleaquitaine.fr">www.fondstpenouvelleaquitaine.fr</a> - Le dispositif arrive à échéance quatre mois après la fin du confinement pour l'octroi des prêts et pour le versement des prêts avant le 31 décembre 2020.	- Besoin à financer concerne le besoin de trésorerie à CT non pris en charge par les autres dispositifs d'aide - Ce besoin devra être justifié par un provisionnel de trésorerie du 01/03 au 31/12/20 - L'aide doit être associée autant que possible à des aides complémentaires	- Ont débuté leur activité avant le 01/02/2020 - Ont fait l'objet d'une interdiction d'ouverture au public entre le 1 <sup>er</sup> et le 31 mars 2020 ou Pour l'aide versée au titre du mois de mars - Ont eu une perte de CA d'au moins 50 % au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019 - Pour l'aide versée au titre du mois d'avril : - Connaissent une perte de CA d'au moins 50% au mois d'avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019 ou au CA mensuel moyen sur 2019 pour celles qui ont débuté leur activité avant le 01/02/20 - Sont exclues les personnes ayant un contrat de travail à temps complet ou une pension de retraite	- Bénéficiaire de l'aide de 1500€ - Impossibilité de régler leurs dettes à 30 jours - Demande de prêt de trésorerie refusé par leur banque ou resté sans réponse
Contact	Initiative Périgord	Région Nouvelle-Aquitaine	La direction générale des Finances publiques	Région Nouvelle-Aquitaine - La direction générale des Finances publiques



Contacts Pays Périgord Vert - [contact@perigord-vert.com](mailto:contact@perigord-vert.com)

Av. Ferdinand Beyney 24530 Champagnac de Belair

Territoires Dronne et Belle & Périgord Nontronnais

Damien DESMIER : [damien.desmier@perigord-vert.com](mailto:damien.desmier@perigord-vert.com) - 06 72 42 13 67

Territoires Périgord Ribéracois & Pays de Saint Aulaye

Jefferson GUEGAN : [jefferson.guegan@perigord-vert.com](mailto:jefferson.guegan@perigord-vert.com) - 07 55 58 82 48

Territoires Périgord Limousin & Isle Loue Auvézère en Périgord

Emmanuel MAZEAU : [emmanuel.mazeau@perigord-vert.com](mailto:emmanuel.mazeau@perigord-vert.com) - 07 72 45 02 36

# AIDES ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



Fonds de prêts de solidarité et de proximité de la Région, Banque des Territoires, Communauté de Communes		Fonds de prêt aux structures de l'ESS de France Active NA	Fonds de soutien de la Région	Fonds de solidarité de l'État complété par la Région	
Nature de l'aide	Prêts à taux 0% de 5000€ à 15000€ maximum Versement en seule fois Remboursable sur une durée maximum de 4 ans (avec possibilité d'un différé d'un an)	ESS : Économie Sociale & Solidaire  Prêts à <u>taux 0%</u> , à court et moyen termes	Aide de 1500€ à 20000€	Aide de l'État de 1500€	Aide complémentaire de 2000€ à 5000€
Activités éligibles	Associations employeuses	Associations et autres structures de l'ESS	Associations	Toutes : sociétés, indépendants, associations, artistes, auteurs, micro-entreprises... y compris les associations en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.	
Salariés	Associations employeuses de moins de 50 salariés ayant une activité économique	Association de plus de 5 salariés <u>Entreprise de l'ESS</u> employant au moins 1 salarié lors de la demande	< de 50 salariés	≤ à 10 salariés	Au moins 1 salarié en CDD ou CDI
Chiffre d'affaires	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CA annuel inférieur à 1 M€	
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège social ou établissement principal localisé sur les Communautés de Communes</li> <li>- Prêt à taux zéro, sous régime temporaire crise Covid-19, dispensant d'une prise de sûreté (sans garantie)</li> <li>- Le besoin à financé est constitué par le besoin de trésorerie à très court terme découlant de la crise Covid-19.</li> <li>- La plateforme de dépôt des demandes de prêts TPE est opérationnelle à l'adresse : <a href="http://www.fondstpenouvelleaquitaine.fr">www.fondstpenouvelleaquitaine.fr</a></li> <li>- Le dispositif arrive à échéance quatre mois après la fin du confinement pour l'octroi des prêts et pour le versement des prêts avant le 31 décembre 2020.</li> </ul>	En activité depuis <u>au moins 1 an</u>	au cas par cas en fonction de leurs besoins et des emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ont débuté leur activité avant le 01/02/2020</li> <li>- Ont fait l'objet d'une interdiction d'ouverture au public entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2020 ou Pour l'aide versée au titre du mois de mars</li> <li>- Ont eu une perte de CA d'au moins 50% au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019</li> <li>- Pour l'aide versée au titre du mois d'avril : - Connaissent une perte de CA d'au moins 50% au mois d'avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019 ou au CA mensuel moyen sur 2019 pour celles qui ont débuté leur activité avant le 01/02/20</li> <li>- Sont exclues les personnes ayant un contrat de travail à temps complet ou une pension de retraite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaire de l'aide de 1500€</li> <li>- Impossibilité de régler leurs dettes à 30 jours</li> <li>- Demande de prêt de trésorerie refusé par leur banque ou resté sans réponse</li> </ul>
Contact	Initiative Périgord	France Active Nouvelle-Aquitaine	Région Nouvelle-Aquitaine	La direction générale des Finances publiques	Région Nouvelle-Aquitaine - La direction générale des Finances publiques



Vous êtes chef d'entreprise ou dirigeant d'association, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations pour une présentation plus complète des dispositifs mobilisables les plus adaptés à votre situation.

Contacts Pays Périgord Vert - [contact@perigord-vert.com](mailto:contact@perigord-vert.com)

Av. Ferdinand Beyney 24530 Champagnac de Belair

Territoires Dronne et Belle & Périgord Nontronnais

Damien DESMIER : [damien.desmier@perigord-vert.com](mailto:damien.desmier@perigord-vert.com) - 06 72 42 13 67

Territoires Périgord Ribéracois & Pays de Saint Aulaye

Jefferson GUEGAN : [jefferson.guegan@perigord-vert.com](mailto:jefferson.guegan@perigord-vert.com) - 07 55 58 82 48

Territoires Périgord Limousin & Isle Loue Auvézère en Périgord

Emmanuel MAZEAU : [emmanuel.mazeau@perigord-vert.com](mailto:emmanuel.mazeau@perigord-vert.com) - 07 72 45 02 36